

CADRAGE DES STAGES de 2^{ème} année de master mentions MEEF, 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif.

En référence à l'arrêté du 28 mai 2019

Le cursus de master « MEEF » intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire d'une durée de 18 semaines (Master 1 et Master 2).

Les stages de Master 2 doivent permettre de découvrir les établissements dans lesquels les futurs enseignants/CPE seront amenés à exercer l'ensemble de leurs missions.

La formation des étudiants dans les établissements scolaires et le travail de préparation et d'analyse qui l'accompagne constituent des éléments essentiels de la formation professionnelle. Ils permettent, en particulier, de préparer les épreuves d'admission des concours de recrutement.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée ont pour objet de donner aux étudiants une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution dans laquelle ils seront amenés à évoluer, et de tous les aspects du métier d'enseignant, de documentaliste ou de CPE, qu'il s'agisse du travail avec les élèves et avec les autres professeurs, du fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore du dialogue avec les parents et les membres de la communauté éducative.

Ces stages comportent un tutorat assuré conjointement par un tuteur de stage de l'établissement d'accueil (tuteur terrain) et un enseignant référent désigné par l'INSPE (tuteur INSPE). Ils permettent une observation attentive de la réalité scolaire et une prise en charge progressive de séquences d'éducation ou d'enseignement sous la responsabilité des professeurs/CPE conseillers pédagogiques ou MAT d'accueil.

Ils ont pour but de préparer les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement à se familiariser progressivement avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement peuvent être transmises aux élèves. Ils sont conçus et organisés comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe et permettent une entrée progressive dans le métier.

Les étudiants, confiés par groupes de deux à un même conseiller pédagogique d'accueil, ont dans un premier temps un rôle d'observation, selon des modalités et sur des objets définis en concertation avec l'enseignant d'accueil. Puis chaque étudiant intervient progressivement auprès des élèves sous l'autorité de l'enseignant ou du CPE d'accueil, et assure finalement la prise en charge complète de la classe ; l'enseignant ou le CPE d'accueil et l'autre étudiant jouant le rôle d'observateur.

Les conseillers pédagogiques apportent aux étudiants les éclairages nécessaires sur l'enseignement de leur discipline. Les étudiants ne se verront pas confier de responsabilités pédagogiques en autonomie complète.

Les stages donnent lieu à un temps de préparation, une phase d'accompagnement par le ou les tuteurs et une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.

L'enseignant/CPE ou MAT d'accueil aide les étudiants à observer des situations d'enseignement ou d'éducation et à identifier clairement les objectifs poursuivis, les démarches et les outils utilisés ainsi que les modes d'évaluation des connaissances nouvelles. Pour cela il explicite ses pratiques, notamment lors des entretiens qui précèdent ou qui suivent les séquences d'enseignement ou d'intervention auprès des élèves. A la fin de ces temps « d'observation guidée », le conseiller pédagogique enseignant/CPE d'accueil aide l'étudiant à concevoir, organiser, réaliser, mettre en œuvre lui-même une activité d'enseignement ou d'éducation et à évaluer sa prestation.

Les stages font l'objet d'une convention entre l'établissement d'enseignement supérieur, la structure d'accueil et l'étudiant.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, les modalités de stage devront respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de réalisation du stage.